SAINT SATURNIN LES APT

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



Pièce n°3/1

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE - PARTIE NORD

ECHELLE : 1/5000

17/02/2020

Conçu par :	CONTACT
Dessiné par :	SOLIHA 84
R. NOM et X. :	Stagiaire aménagement rural
J.-M. PRIMEL :	Chargé de mission Urbanisme
A. BARBIER :	Chargé d'opération Urbanisme

Emplacements réservés

N° - Destination - Bénéficiaire - Superficie

1 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
2 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
3 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
4 - Aire de stationnement - Commune - 1425 m²
5 - Aire de stationnement - Commune - 1055 m²
6 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
7 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
8 - Elargissement de voie - Commune - 1290 m²
9 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
10 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
11 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
12 - Emplacement pour les containers à ordures enterrés- Commune - 90 m²
13 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
14 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
15 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
16 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
17 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
18 - Elargissement de voie - Commune - 14770 m²
19 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
20 - Aire de stationnement - Commune - 1365 m²
21 - Aire de stationnement - Commune - 615 m²
22 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
23 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
24 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
25 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
26 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
27 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
28 - Elargissement de voie - Commune - 28565 m²
29 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
30 - Emplacement pour les containers à ordures - Commune - 20 m²
31 - Elargissement de voie - Commune - 1470 m²
32 - Elargissement de voie - Commune - 7205 m²

Risque inondation lié Calavon-Coulon

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa résiduel

Légende

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Elements de patrimoine bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elements de patrimoine naturel participant à la trame bleue (cours d'eau) identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur identifié au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme (maintient de la diversité commerciale)
- Secteurs d'urbanisation limitée
- Secteurs paysagers (espaces partagés) à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Nouvelles constructions non cadastrées

Secteur où les programmes de logements doivent comporter, en application de l'article L.151-15 du CU, un pourcentage de catégories de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en précisant ces catégories.

Secteurs 1AU et 1AUb (secteurs encadrés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation - OAP)	20% minumum du nombre de logements créés sera affecté à du logement locatif social (type PLUS/PLAI).